

INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

Communiqué de presse

Fin des équipes mixtes de Water-polo : une discrimination?

Bruxelles, le 20.04.2016 – **L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a reçu une trentaine de plaintes suite à la décision de la Fédération Royale Belge de Natation de supprimer les équipes mixtes de water-polo. Cette décision a pour conséquence de ne plus permettre aux filles entre 12 et 17 ans de participer aux compétitions de water-polo. Les plaignants, principalement de parents, estiment que ces dernières sont discriminées par cette décision.**

L'Institut a déjà pris contact avec la Fédération Royale Belge de Natation. Le service juridique de l'Institut analysera ces plaintes et les éléments de réponses de la Fédération pour déterminer s'il s'agit bien, d'un point de vue légal, d'une discrimination fondée sur le sexe.

Le temps de l'analyse juridique du dossier, l'Institut ne communiquera pas.

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut déposer plainte gratuitement à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert **0800/12.800** ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be> . Les plaintes sont traitées en toute confidentialité.